L'Escadre Espagnole à Cherbourg

Cherbourg, 3 juillet. — On se prépare à Cherbourg à recevoir la division espagnole qui a assisté aux fêtes de Kiel, et qui, croit-on, s'arrêtera dans notre port militaire de la Manche. Des fêtes vont être organisées; des démarches sont faites auprès du ministre de la marine pour que l'escadre du Nord fasse une ou deux apparitions à Cherbourg, pendant le séjour des bâtiments espagnols, afin de donner aux fêtes qui se préparent un caractère national.

Nouvelles Étrangères

Explosion d'un torpilleur italien

Rome, 3 juillet. — Une chaudière a fait explosion aujourd'hui à bord du torpilleur *Aquila*, pendant des essais près de Riomaggiore. Il y a eu deux morts et quelques matelots blessés.

L'officier machiniste supérieur a été également blessé.

Rome, 2 juillet. — Une nouvelle dépêche de La Spezz a donne cinq morts et douze blessés, dont le commandant et trois officiers dans l'explosion de l'*Aquila*.

Un pêcheur français condamné en Angleterre

Londres, 3 juillet. — Aujourd'hui, à Douvres, a comparu devant le tribunal de simple police, le nommé Louis Sauvage, patron d'une barque de pêche de Boulogne, capturée la veille par la canonnière anglaise *Velleda* pour avoir jeté ses filets à moins de trois milles de la côte.

Comme aucun plaignant ne se présentait contre lui, il avait été relaché. En s'en allant il fut rencontré par quelques-uns des matelots qui l'avaient arrêté la veille. Ceux-ci le reconnurent et le conduisirent devant le tribunal qui le condamna à 5 livres d'amende.

LA BOMBE DE BERLIN

Berlin, 3 juillet. — La *Gazette Nationale* écrit : les recherches faites pour retrouver les auteurs de l'attentat contre le colonel de police, M. Krause, ne sont pas limitées aux gardiens de la paix et aux veilleurs de nuit congédiés. La circonstance que le revolver découvert dans l'engin est de fabrication belge et que la bouteille de benzine était enveloppée dans un numéro de l'année passée d'un journal belge inconnu ici, attirent l'attention vers la Belgique et font présumer une origine anarchiste de l'attentat.

Un enfant crucifié par son père

Metz, 3 juillet. — La petite commune de Pionville a été mise en émoi par un horrible drame.

Un habitant de ce village ayant eu à se plaindre de son fils, un garçon de dix ans, et voulant lui infliger une correction, inventa un supplice d'une cruauté inouïe.

Ayant solidement lié les pieds de son enfant, il lui passa une corde sous les bras et le hissa jusqu'au plafond au moyen d'une poulie.

Puis saisissant un marteau de forgeron, il cloua les deux mains de l'enfant contre le mur de la chambre.

Le malheureux enfant poussa des hurlements de douleur qui attirèrent les voisins. On détacha le supplicié, et, après lui avoir prodigué les soins que nécessitait son état, on arrêta le père dénaturé.

La foule essaya de faire un mauvais parti à ce monstre que la gendarmerie eut toutes les peines du monde à protéger en traversant les rues du petit village.

LE CANAL DE KIEL

Berlin, 3 juillet. — La *Gazette de Voss* publie un article des plus pessimistes au sujet du canal de Kiel. Ce journal constate que les navires calant plus de 7 mètres ne pourront pas traverser le canal, et comme il est probable que l'Allemagne voudra construire des navires analogues à ceux de la France qui calent 8 mètres, il faudra approfondir le canal.

Arrestation d'un anarchiste

Barcelone, 3 juillet. — La police a arrêté un anarchiste dangereux, José Moïse, près du village de Lan-Gerva-o. Moïse, était recherché comme entretenant des relations avec des anarchistes étrangers pour préparer un complot.

LA BELGIQUE

Grave collision sur l'Escaut

Anvers, 3 juillet. — Une très grave collision s'est produite sur l'Escaut. Le transatlantique *Switzerland*, venant de Philadelphie, s'est rencontré avec le trois-mâts *Salksaldbash*, de Glasgow, qui sortait à ce moment du vieux bassin, pour se rendre à son port d'attache. Le vent était très fort et le courant violent; tout-à-coup l'amarre de remorque du voilier se brisa et l'énorme masse abandonnée à elle-même alla se jeter avec une violence inouïe sur le *Switzerland*.

Le choc fut formidable, le Transatlantique a eu de nombreuses plaques défoncées à la hauteur de la chambre des machines.

Les avaries sont très graves et les pertes considérables.

Industrie et apprentissage

L'ÉCOLE NATIONALE D'ARMENTIÈRES

L'apprentissage s'est toujours très mal fait dans l'atelier ; aujourd'hui il ne se fait plus guère. L'industrie réclame pourtant des ouvriers qui travaillent avec habileté et avec intelligence.

De son côté, le peuple doit bien se persuader que ses enfants seront condamnés toute leur vie dans les ateliers à des emplois de manœuvres s'ils n'y entrent fortement armés, c'est-à-dire s'ils ne possèdent déjà une dose de connaissances théoriques et pratiques mises au service d'une main exercée et d'un esprit ouvert. De là, la création et la vogue légitime des écoles industrielles, professionnelles, qui existent depuis longtemps en Angleterre, en Allemagne et qui sont en France d'institution récente.

Elles seules sont capables de former des modeleurs, des monteurs, des contremaîtres. Ces écoles ont résolûment rompu avec les errements du passé ; programmes, méthodes, exercices, tout est inspiré de besoins nouveaux, appropriés à un objet spécial et déterminé. Il faut voir à l'Ecole nationale professionnelle établie à Armentières, qui est le modèle du genre, comment on a su réaliser cette heureuse et féconde association de l'instruction et de l'apprentissage. D'un côté, de vastes salles de classe, avec le matériel de tableaux, de modèles, d'instruments de physique, d'appareils de chimie que comporte un solide enseignement ; d'un autre côté, d'immenses ateliers qu'on prendrait pour une usine tant l'outillage y est abondant et varié, tant ils sont pourvus de machines de toute espèce.

Cet établissement est mieux encore que la juxtaposition de l'école et de l'atelier : il réalise la pénétration de ces deux organismes l'un par l'autre. Le professeur dans la chaire oriente son enseignement vers les applications industrielles et mécaniques ; l'ingénieur dans les ateliers appuie ses démonstrations sur les connaissances acquises en classe. Cette unité explique le goût des élèves pour les exercices de l'Ecole, qui alternent de l'étude au travail, qui donnent à la fois satisfaction à la curiosité de l'esprit et à l'activité physique du jeune homme.

Il est une catégorie de jeunes gens à qui l'enseignement de l'Ecole nationale professionnelle d'Armentières convient tout particulièrement : Ce sont les candidats malheureux aux écoles d'arts et métiers. Nombreux sont les sujets qui, après un ou deux échecs à Châlons — expliqués sans peine par l'affluence des candidats, — ne savent plus dans quelle voie s'engager.

Intelligents en général, ils ont de sérieuses connaissances en mathématiques élémentaires, mais ils n'ont pas la moindre notion pratique ; il savent copier proprement un dessin, mais ils seraient incapables de relever le croquis du plus simple organe de machine ; ils manient le burin et la lime, mais ne sont point encore ouvriers.

Leur embarras est grand, et c'est leur rendre un service que de leur indiquer le moyen d'en sortir.

Dans une école professionnelle comme celle d'Armentières, ils pourront compléter et féconder une instruction qui a donné le pas à la théorie et a négligé les applications. Ils y apprendront la mécanique et la technologie, le dessin industriel, la fabrication et le montage des machines. Certes, les connaissances qu'ils recevront seront autrement modestes que celles qu'ils auraient acquises à Châlons; mais elles ne seront ni moins précises, ni moins solides. Au reste, au-dessous de l'état-major de l'industrie, qui n'est ouvert qu'à une élite, il existe un cadre de sous-officiers dans lequel on peut se faire une place honorable dont il faut savoir se contenter.

Chronique du Sport

Vélodrome Lillois

C'est aujourd'hui jeudi 4 juin, à 5 heures, que sera couru au Vélodrome le championnat vélocipédique de l'A.S.E.L. Le championnat comprendra 3 épreuves.

1re, 2000 mètres.

2e, 5000 mètres avec entraîneurs.

3e, 25 kilomètres avec entraîneurs.

1er prix, Un objet d'art offert par M. Rojal, avocat, président de l'Union des Etudiants de l'Etat.

2e prix, Médaille d'argent.

3e prix, Médaille de bronze.

SPORT HIPPIQUE

Les Courses de Béthune

Nous publions ci-dessous la liste des chevaux engagés pour les courses de Béthune, qui auront lieu dimanche prochain :

Première course. (au trot monté). — Mamzelle, à M. Bollet ; X..., à M. Demalier ; Jeannette, à M. Delerue ; Musette, à M. Delelin ; Cocotte, à M. Prévost ; Pompette, à M. Eug. Eclory.

Deuxième course (au trot monté). — Rose Fleurge, à M. Méquignon ; Ombrelle, à M. le duc de Vicence ; Avenir, à M. Cordier ; Oran, à M. le duc de Vicence ; Microbe, à M. Creppier.

Troisième course. — (au trot monté) Bastien à MM. Méquignon et Constenoble ; Olga, à M. Lecocq ; Mlle de Bliogel, à M. Méquignon ; Eyrol à M. Méquignon ; Laboureur, à M. Godard ; Basipolis, à M. Réant ; Opérette à M. Réant.

Quatrième course. — course plate au galop) Colimaçon à M. Vignolle ; Black-Fire, à M. Vignolle ; Leady, à M. Lefebvre et Cigarette à M. Grardel.

Cinquième course (au trot attelé). — Handicap 350 m. d'avance à Giboulée, Grandham et Marquise ; 310 m. à Novice, Léa et Epinal ; 200 m. à Hastings ; 150 m. à Mignon, Mascotte, Saint-Bulloc et Fernande ; 100 m. à Lubin et Marquis ; 50 m. à Miss Pauvrette, Bai Thorn et Captain Hammer et 0 à Peretz.

Sixième course (course de haies au galop). — Romain à M. Guy du Passage ; Harry King à M. Parville ; Colimaçon à M. Vignolle ; Domaslin à M. Dorange ; Leady à M. Lefebvre et Cigarette à M. Grardel.

Chronique Electorale

Canton de Pont-à-Marcq

Conformément aux décisions prises dimanche à Moncheaux par la Ligue républicaine du canton de Pont-à-Marcq, les candidats républicains pour les élections cantonales du 28 juillet, ont été définitivement arrêtés.

Ce sont : pour le conseil général, M. Paul Lepeuple, agriculteur à Bersée, vice-président de la société des Agriculteurs du Nord ; pour le conseil d'arrondissement, M. Favier fils, d'Ennevelin.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les derniers scrutins de la loi des boissons.

1° *Sur la première partie du 1er paragraphe de l'amendement de M. Vaillant à l'article 13 du projet de réforme des boissons, ainsi conçue :*

« Tous les droits actuellement perçus sur les vins, cidres, bières, poirés et hydromels sont supprimés. »

Adopté par 491 voix contre 15.

Nord. — Tous les députés ont voté *pour*.

Pas-de-Calais. — Tous les députés ont voté *pour* sauf MM. Boudenoot, Fanien et Rose.

***

La première partie de l'amendement Vallé portant :

Les droits sur les boissons hygiéniques sont remplacés : 1° Par une augmentation des droits sur l'alcool a été adopté à mains levée.

***

Sur la seconde partie de l'amendement portant : 2° *par une augmentation des licences.* (Repoussé par 318 voix contre 145).

Nord. — Tous les députés ont voté *contre*.

Pas-de-Calais. — Tous les députés ont voté *contre*.

***

3° *La 3° partie de l'amendement de M. Vallé portant : « 3° Par la réduction à 3 0/0 du droit de 7 0/0 accordé à titre de déchet sur les alcools industriels. » (La Chambre a adopté par 295 voix contre 211).*

Nord. — Tous les députés ont voté *pour* sauf M. Guesde qui *s'est abstenu.*

Pas-de-Calais. — Tous les députés ont voté *pour.*

***

4° *La proposition de M. Brousse à ajouter à l'amendement de M. Vallé, et ainsi conçue : « 4° Par un droit de circulation de 1 fr. 50 sur les vins et un droit de 1 fr. sur les cidres. (La Chambre a repoussé par 387 voix contre 133).*

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre.*

***

5. *L'établissement du monopole de la rectification de l'alcool proposé par M. Vallé. (La Chambre a adopté par 294 voix contre 213).*

Nord. — Ont voté *pour* MM. Desfontaine, Guesde, Lemire.

Ont voté contre tous les autres députés.

Pas-de-Calais. — Ont voté *pour* : MM. Basly, 1 amendin.

Ont voté contre : Tous les autres députés.

5° Sur l'ensemble de l'amendement Vallé (Adopté par 277 voix contre 239).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais *ont voté contre*.

Le monument Carnot

A MAUBEUGE

Au lendemain de la mort du président Carnot, une souscription publique fut ouverte à Maubeuge sous les auspices de la municipalité pour doter le nouveau square de la Mairie, établi sur l'emplacement de l'ancienne prison, d'un buste de Carnot.

Plusieurs milliers de francs furent recueillis en même temps que le sculpteur Fagel, auteur du monument de Watteau, se chargeait de reproduire les traits du regretté président.

On sait que c'est à Maubeuge que M. Carnot fit son dernier voyage avant de se rendre à Lyon.

Nous croyons pouvoir annoncer que le buste sera inauguré le 4 août prochain.

Concours d'animaux reproducteurs

A BERGUES

Dimanche a eu lieu, à Bergues, le grand concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine, porcine, ovine et chevaline, organisé par la Société d'agriculture de Dunkerque. En voici les résultats :

Espèce bovine

Taureaux n'ayant pas de dents de remplacement. — 1er prix, MM. A. Declercq, à Drincham ; 2e, Ed. Janssen, à Cappelle ; 3e Mme veuve Vanhaecke, à Steene ; 4e, MM. S. Adriansen, à Pitgam, 5e, Em. Achte, à Pitgam.

Vaches de tout âge, à lait ou en état de gestation très avancé. — 1er prix, MM. Ed. Janssen, à Cappelle ; 2e, L. Dewaele, à Warhem ; 3e, J. Goetghelek, à Uxem ; 4e, E. Letrez, à Cappelle ; 5e, Z. Deransy, à Ghyvelde ; 6e, A. Declercq, à Drincham ; 7e, G. Compagnie, à Rexpoëde ; 8e Lefever-Vanhoeksteel, à Pitgam.

Génisses à lait ayant de deux à six dents de remplacement. — 1er prix, MM. E. Vangrevelinghe, à Bourbourg-Campagne ; 2e, Ed. Janssen, à Cappelle ; 3e, E. Letrez, à Cappelle ; 4e, H. Marez, à Wormhoudt ; 5e, G. Deswarte, à Ghyvelde.

Génisses antenoises. — 1er prix, MM. O. Messamacker, à Looberghe ; 2e, J. Vermersch, aux Moëres ; 3e, Ed. Janssen, à Cappelle ; 4e, L. Dewaele, à Warhem, 5e, A. Declercq, à Drincham.

Prix de bandes. — Vaches à lait. — 1er prix, H. Vandeale, à Warhem ; 2e, Z. Deransy, à Ghyvelde.

Lot de génisses. — 1er prix, MM. René Ammeux, à Ledringhem ; 2e, J. Adriansen, à Arnboutscappel ; 3e, G. Dewaele, à Ghyvelde.

Espèce porcine

Verrats. — Prix unique, M. Declercq, à Drincham.

Truies. — M. N. Menne, à Brouckerque.

Espèce ovine

Béliers. — Prix unique, M. Mellengier, à Hoymille.

Espèce chevaline

1re catégorie, juments de gros traits suitées. — 1er prix, MM. A. Vanhove, Coudekerque ; 2e, L. Landron, Looberghe ; 3e, Letrez, Cappelle ; 4e, L. Maegt, Bollezeele ; 5e, J. Janssen, Pitgam ; 6e, L. Landron, Looberghe ; Mme veuve Desmittère, Cappelle ; 7e, L. Dequeker, Téteghem ; 8e, J. Franck, Steene ; 9e, Deransy, Ghyvelde, 10e, B. Debavelaere, Petite-Synthe ; mention honorable, Goelghelnck, Uxem.

2e catégorie : Juments de gros trait âgées de 3 ans. (Les propriétaires devaient montrer la carte de saillie). — 1er prix, MM. R. Defever, Pitgam ; 2e, Senaeme, Cappelle ; 3e, Allewin, Steene ; 4e, Justin Janssen, Pitgam ; 5e, Debaene, Téteghem ; 6e, A. Vanhoove, Coudekerque.

3e catégorie : Etalons de 3 ans et au-dessus (gr. trait) Pouvaient seuls concourir les étalons qui ont fait le service dans l'arrondissement. — 1er prix, MM. Deransy, Ghyvelde ; 2e Deransy, Ghyvelde ; 2e bis, Coudoville, Socx.

4e catégorie : Demi-sang, juments de 3 ans et au-dessus. — 1er prix, Senaeme, Cappelle ; 2e Ch. Dumez, Moëres ; 3e, Francke, Steene.

Bonne tenue de fermes et de champs de démonstration dans le canton de Bergues. — 1re prime, Fr. Paresys, Bierne ; 2e E. Dury, Westcappel ; prix créé, Adriansen, Armboutscappel.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Au tissage Wibaux-Florin

Dans la journée d'hier, neuf ouvriers tisserands ont repris le travail dans les mêmes conditions qu'avant la grève.

On présage pour demain une assez forte rentrée.

Chronique Locale

ROUBAIX

Petites plaintes d'un Roubaisien

Les diverses Compagnies de chemins de fer ont fait apposer dans les wagons des cartes indicatrices des lignes de leur réseau. Elles ne tiennent pas beaucoup de place, ne coûtent pas cher, étant à peu près de la grandeur de celles que l'on trouve dans les indicateurs. Elles n'en rendent pas moins de très grands services aux voyageurs. Ces derniers peuvent ainsi se rendre un compte exact de l'endroit où ils se trouvent, sans avoir besoin de recourir à l'obligeance d'un voisin plus expérimenté ou à celle du conducteur du train qui, dans les arrêts, a bien autre chose à faire que de répondre aux multiples questions qui lui sont posées.

La puissante Compagnie du Nord ne pourrait-elle imiter ce bon exemple?

***

Dans la plupart des gares, il y a, sur le quai extérieur, de grandes boites, dites à journaux, sur lesquelles se trouve inscrite à l'adresse des voyageurs, la prière de laisser leurs livres, brochures, journaux, pour les malades des hôpitaux.

En agissant de même dans nos deux villes de Roubaix et de Tourcoing, on rendrait un réel service aux malades de nos Hôtel-Dieu ou aux vieillards de nos hospices. On les aiderait à tuer leurs longues heures de douleurs ou les non moins pesantes heures d'ennui.

***

La rue appartient à tout le monde et doit offrir une parfaite sécurité. Il n'en est pourtant point ainsi à Roubaix et à Tourcoing.

Vous passez tranquillement sur le trottoir en lisant un journal ou déambulez en rêvant. Tout à coup, votre chapeau se trouve défoncé heureux encore si vous n'avez pas un œil éborgné. S'il s'agit d'une dame, elle sentira une large déchirure dans son ombrelle.

Le premier moment d'émoi passé, on s'aperçoit qu'on s'est jeté dans un store anormalement baissé.

Il doit y avoir dans le règlement municipal quelque bout d'article visant ce cas. S'il existe, *qu'on le fasse respecter* ; s'il n'existe pas, qu'on le crée au plus tôt.

***

La commission municipale de la voirie devrait bien aller faire une promenade dans la rue des Fossés, à Roubaix. Elle trouverait là de quoi exercer sa vigilance.

Au coin de la rue des Fossés et de la rue Monge se trouve aux lieu et place de trottoir, une mare de terre pourrie de près de 20 centimètres. Les eaux pluviales et ménagères sont arrêtées, formant une mare croupissante. Il y a non-seulement danger au point de vue de l'hygiène, mais encore sous le rapport de la sécurité.

Ne pourrait-on remédier à cet état de choses?

Dans la même rue, les maisons comprises entre les nos 18 et 38 forment un énorme renfoncement.

Il existe ainsi à cet endroit un vaste terrain qui devient boueux dès la moindre ondée.

Sans doute, la ville n'a rien à voir à ce qui se passe en dehors de l'alignement. Mais au moins pourrait-on créer un trottoir de *largeur réglementaire.* E. R.

Une double arrestation pour vol

La police de sûreté a *procédé mardi soir*, dans la rue Pierre de Roubaix à l'arrestation des nommés Louis Chais, 19 ans, demeurant *rue du Tilleul*, 246, et *Louise Coppain*, 19 ans, demeurant rue de Béthune, 20. Tous deux sont inculpés de vol d'effets commis à Lille.

Une chute

Hier après-midi, un charretier nommé Joseph Wauters, 62 ans, demeurant rue du Fort, 96, est tombé du tombereau de charbon qu'il conduisait.

Dans sa chute, il s'est fracturé l'épaule gauche. M. le docteur Montaigne qui lui a donné les soins nécessaires l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Concours de déclamation du 14 Juillet

Les morceaux imposés sont : 1re division d'excellence, section dramatique. — 1° *Songe d'Athalie*, de Racine. On peut se procurer cette œuvre au siège du comité, boulevard de Belfort,

2° Comédie en un acte et à deux personnages : *Un mariage au téléphone*, par M. Maurice Hennequin. Cette œuvre se trouve chez M. Jubé, rue de la Gare.

Section comique. — *La petite Chaperon rouge*. On peut se procurer cette œuvre chez M. Jubé, rue de la Gare et au siège du comité boulevard de Belfort.

Avis militaire

Les militaires en activité de service des classes 1892 et 1893 et les réservistes ou territoriaux convoqués cette année pour accomplir leur période d'exercice, se croyant en droit de solliciter la dispense en qualité de *Soutiens de famille*, peuvent dès à présent formuler leur demande.

A cet effet, un parent ou les intéressés doivent *se présenter à la Mairie de leur résidence (Bureau militaire)*, pour connaître les formalités à remplir et les pièces réglementaires à produire.

Chambre de Commerce de Roubaix

La chambre de commerce se réunira à la Bourse *samedi, 6 juillet courant, à 4 heures du soir.*

Ordre du jour : 1. Question du conditionnement. — 2. Importation des tissus de laine en Roumanie. — 3. Situation industrielle trimestrielle et semestrielle. — 4. Communications diverses.

Chiens ratiers

C'est dimanche prochain à cinq heures et demie, la grande partie de chiens ratiers au local du Terrier Club, place du Trichon.

6 chiens de première catégorie et quatre chiens de 2e catégorie prendront part à cette forte partie.

Les six chiens de 1re catégorie auront chacun cinq rats à détruire et la 2e catégorie quatre rats.

Vu les paris déjà engagés et le nombre de chiens prenant part à la partie tout porte à croire que ce sera très intéressant.

VOYEZ LE TITRE

Guerre à mortaux fraudeurs! sus à la contrebande.
Si vous voulez avoir un parfum sans défaut,
Exigez le savon des Princes du Congo,
Son titre est sur les pains, sur la boîte avec bande.
G. Gronat, au savonnier Victor Vaissier.

TOURCOING

Le tir gratuit du Pré-Catelan

Par suite d'une circonstance indépendante de la volonté du Comité organisateur, il se trouve que le tir gratuit à l'arme de guerre du Pré-Catelan est suspendu momentanément.

Nous aurons sans doute à revenir sur les raisons qui ont amené cette suspension.

Un escroc

Mardi, un individu bien mis, s'exprimant correctement, se présenta chez M. Thomas Delvoye, marchand de vélocipèdes, Grande-Place, et se donna comme le fils d'une dame veuve Leman, rentière, rue du Haze. Il déclara qu'il rentrait de Paris, où il avait terminé son droit. Il était dans l'intention d'acheter une bicyclette et se fit présenter différents modèles.

Après avoir bien examiné les machines, et endormi complètement la méfiance de M. Delvoye, il demanda à ce dernier s'il ne pouvait lui prêter une bicyclette pour accomplir une course. M. Delvoye prêta une machine ancienne N° 374.

L'individu partit et... on attend encore son retour.

Plainte a été déposée entre les mains de M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

Inutile de dire que le nom sous lequel il s'est présenté n'est évidemment pas le sien.

Violences légères

Les nommés V... César, 27 ans, domestique et F... Henri, 21 ans, tous deux domestiques et demeurant tous deux rue des Phalempins seront traduits prochainement devant le tribunal de simple police pour avoir mardi soir et sans aucun motif, roué de coups les époux Louck, rue de la Lille.

Maraudage et dégâts à la propriété d'autrui

La police a dressé procès-verbal à la charge des nommés Charles Bernard C., 25 ans, manœuvre demaçon, demeurant au hameau du Sapin Vert; C. Narcisse, sans profession, rue de l'Epine ; M. Emile, 10 ans ; L. Edouard, 9 ans ; P. Arthur, 9 ans et D. Arthur, 10 ans, ces quatre derniers écoliers et demeurant rue de l'Epine, pour s'être introduits dans les jardins clôturés d'une haie vive qu'ils ont saccagés pour marauder des fruits.

Suites d'accident

Nous avons dans notre numéro de mardi matin, relaté l'accident dont a été victime M. Noël Dervéaux, 79 ans, pensionnaire à l'hospice, renversé lundi à midi, rue St-Jacques, par la voiture de M. Jean D...

MM. les docteurs Fichaux et Bourgeois, qui lui ont donné les soins nécessaires sitôt après l'accident, n'avaient pu se prononcer sur l'état de M. Vanhoutte, qui perdait du sang par les oreilles, mais laissaient néanmoins entrevoir que vu son âge, il aurait beaucoup de mal de se guérir.

Leurs pronostics se sont malheureusement réalisés, car M. Vanhoutte est mort l'avant-dernière nuit vers minuit, à l'hospice, après deux jours de terribles souffrances

Association symphonique

Le concert public et gratuit offert, hier soir, par la brillante Société qui a pour titre : l'Association symphonique, dans son local de la place Leverrier avait attiré un nombreux public.

Tous les numéros inscrits au programme ont été rendus à la perfection et le public s'est montré très satisfait des quelques heures agréables qu'il venait de passer.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Mouvement du mois de juin 1893 :

	Lots	Kilos
Soies. . . .	6	718
Laines peign.	664	1,559.170
Laine filée. .	1.107	440,849
Blousses. .	101	193 939
Cotons. . .	206	146.436
Totaux. .	2,081	2.324.342

Mouvement du mois de juin 1894 :

	Lots	Kilos
Soie. . . .	1	50
Laine peignée	749	1.933.218
Laine filée. .	1,013	487,932
Blousses . .	138	25 341
Cotons. .	154	104.585
Totaux. .	2,055	2,789,126

Mouvement du mois de juin 1895 :

	Lots	Kilos
Soie. . . .	»	»
Laine peignée	756	2,321,331
Laine filée. .	980	475,223
Blousses . .	185	258 526
Coton. . .	164	115,545
Totaux. .	2,085	3,200,625

Conditionnements . .	3,487
Titrages. . . .	419
Décreus. et Lavages	53

Le Directeur de la Condition publique,
Arthur BONTE.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 30 juin et 1er juillet 1895

Versements

			dont	nouv.	
Tourcoing (D.)	232	dépos. dont	28	nouv.	30,775 »
» (L.)	112	—	18	—	29,78[illegible] »
Blanc-Seau.	7	—	»	—	990 »
Croix-Rouge.	17	—	2	—	3.886 »
Halluin.	10	—	2	—	2.270 »
Linselles	»	—	»	—	» »
Roncq	5	—	»	—	830 »
Bondues	14	—	2	—	1.495 »
Bousbecque	3	—	»	—	1,609 »
Neuville	4	—	»	—	435 »
Mouveaux.	15	—	2	—	4,645 »
Totaux.	419		54		76,998 »

Remboursements

			dont	soldés	
Tourcoing (D.)	57	remb. dont	11	soldés	23.882 12
« (L.)	33	—	8	—	12.411 98
Blanc-Seau	2	—	»	—	1,300 »
Croix-Rouge	3	—	3	—	2.251 47
Halluin	5	—	2	—	2.734 89
Linselles	»	—	»	—	» »
Roncq	5	—	2	—	2,592 79
Bondues	7	—	4	—	4.789 26
Bousbecque	»	—	»	—	» »
Neuville	4	—	2	—	4.071 49
Mouveaux	1	—	»	—	110 »
Totaux	116		32		50,074 »

Administrateurs de service pendant le mois de juin, 2e quinzaine, et juillet, 1re quinzaine :

A Tourcoing : MM. A. Lefrançois, V. Diéval, E. Carette, E. Moulin, J. Tack, A. Catteaux. — Au Blanc-Seau, M. V. Petit. — A la Croix-Rouge, J. Lallemand. — A Halluin, Wattel-Roy — Roncq, Bonduel — Bondues, L. Desbonnet Bousbecques, D. Crop. — Neuville, A. Delbecque. Mouveaux, J.-B. Lehoucq.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier
L. LEDUC.

MOUVEAUX

Mendicité

Les gardes de Mouveaux ont arrêté mardi soir dans la commune, au moment où elles se livraient à la mendicité, les nommées Derveaux Clémence, 57 ans, sans profession, demeurant à Tourcoing ; Béghien Céline, 53 ans, journalière, demeurant à Roubaix, et Landelieu Hélène, 52 ans, demeurant à

Feuilleton de l'*Avenir Roubaix-Tourcoing* 140

La Margot

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR

MARC MARIO

— Hein ! dit-il, ai-je eu une fière idée en lui disant qu'elle était la mère de Bérard?

— C'est ce qui l'a décidée, dit Isidore.

La Lautal ajouta :

— Elle ne perd guère au change, car Louis Rose qui est réellement son fils ne vaut pas plus cher que son ami Bérard. Tu as eu là une réelle inspiration.

— Oh ! si vous l'aviez vue quand je lui ai dit cela, reprit Lautal, elle est devenue de toutes les couleurs. Elle tremblait comme une feuille, elle était épouvantée comme si ce que je lui disais avait été proclamé tout haut.

Le lendemain, la veuve Roulet vit arriver un vieux bonhomme, à l'aspect sordide, qui lui demanda de l'accent le plus tudesque :

— Pouchar, matame, c'être fus la feufe Roulet ?

Mme Roulet comprit que c'était son nouveau locataire.

Elle le fit entrer chez elle.

— Je suis Siméon Balthazar, ajouta le faux juif. C'être moi qui ai acheté les meubles de mon ami Pépin.

La nouvelle transformation d'Isidore était admirablement réussie.

Mme Roulet lui montra la chambre qu'occupait Pépin, elle lui dit les conditions de location que [illegible] connaître et elle le vit procéder aussitôt à son installation.

Pendant toute la journée ce ne fut que des allées et venues.

Le nouveau locataire alla chez un serrurier et se fit poser de solides verrous à sa porte et une fermeture à sa fenêtre.

Puis, il revint accompagné d'un commissionnaire qui apportait un petit bureau acheté chez un brocanteur.

Lui-même il portait un petit coffre en fer qu'un maçon vint sceller dans le mur.

Enfin, au milieu de quelques registres qu'il posa sur son bureau, il plaça un revolver d'assez joli calibre en guise de presse-papier et il compléta son installation en faisant pratiquer un judas à la porte de sa chambre.

L'opinion du quartier fut bientôt faite sur le *nouveau locataire de la veuve Roulet.*

Le bonhomme prit des habitudes très régulières, mangeant mesquinement chez un petit restaurateur du voisinage, rentrant chez lui de très bonne heure et remplissant le soir toute la maison du bruit de ses verrous et de sa serrure qu'il fermait avec soin.

***

Mme de Carciat avait en vain cherché à se procurer la somme qu'elle devait donner à Lautal.

Elle voyait approcher la terrible échéance et elle savait que le misérable serait impitoyable.

Elle avait réussi à se procurer une cinquantaine de mille francs qu'une amie lui avait prêtés, à peine le dixième de la somme nécessaire.

La marquise de Carciat se sentait devenir folle.

Elle comprenait qu'elle était perdue, car jamais elle ne pourrait trouver, dans un laps de temps aussi court, l'énorme somme qu'il lui fallait.

Mme de Carciat changea alors l'ordre de ses idées.

Ne pouvant venir à bout d'une solution impossible de ce côté, elle en chercha une autre.

Son fils avait sur lui le chèque de cinq cent mille francs, quand le couteau d'un assassin l'avait frappé.

Cette somme avait donc été volée.

Si elle pouvait la ravoir.

Elle savait le nom du misérable qui avait frappé Lucien.

C'était un nommé Bérard.

Cet homme avait été arrêté.

On avait trouvé sur lui la montre de Lucien.

Mais il n'avait pas été question du chèque.

Si elle pouvait voir cet homme !

La seule pensée d'être en présence d'un assassin, de parler à l'homme dont la main était teinte du sang de son fils, la fit frissonner d'horreur.

Pourtant !... s'il le fallait pour se sauver du danger qui la menaçait.

Mais, ce Bérard, cet assassin, c'était son fils !

Lautal le lui avait bien dit.

Oh ! alors l'horreur qui s'empara d'elle amena la plus folle épouvante.

Quelle fatalité s'acharnait donc après elle.

L'assassin et la victime ! — L'un et l'autre étaient ses enfants.

Comment avait-elle donné le jour à ce bandit.

Cette pensée la reporta vers un temps bien loin déjà.

Elle songea à sa faute.

Le père de son premier enfant était un bandit ?

C'était Vernier le brigand, Vernier l'assassin.

C'est à cet homme qu'elle avait appartenu.

Elle eut honte d'elle-même.

Mais comment pourrait-elle voir ce Bérard?

Il était en prison — au secret sans doute.

Et, lors même qu'elle aurait pu le voir, lui parler, le misérable consentirait-il à lui rendre le précieux chèque ?

Il l'avait certainement caché quelque part où il le retrouverait un jour, lorsqu'il serait libéré.

Il prétendrait ne pas l'avoir pris.

Pour le décider à parler, faudrait-il qu'elle s'humilie devant lui ?

Serait-elle contrainte, pour faire vibrer en lui les sentiments filiaux, de lui avouer qu'elle était sa mère?

Elle, marquise de Carciat, elle s'humilierait devant un monstre !

Devrait-elle le conjurer de la sauver ?

Ressentirait-il seulement ces sentiments d'affection ?

Non. — Cet homme était un misérable et son cœur devait être incapable d'une action honnête.

Il ne comprenait pas l'accent maternel.

Il la raillerait à sa honte et à son affreux désespoir.

Cette révélation ne changerait rien aux sentiments de cet homme aux instincts pervers.

En la mettant en mesure de retrouver le chèque de cinq cent mille francs, il comprendrait bien que sa situation ne serait pas changée.

Si cela pouvait être pour lui la cause d'une compensation, on aurait pu concevoir quelque espoir

Mais, il la sauverait sans se sauver.

Que lui importerait donc ?

L'intérêt seul pourrait le faire agir, et elle ne pouvait rien pour lui.

Sa mère !

*Mais le bandit se rirait d'elle et de ses lar*mes si elle lui faisait cet aveu trop tardif.

Il lui reprocherait son abandon.

Il l'accablerait de ses injures et de son mépris.

Le mépris d'un assassin !

Elle serait encore à sa merci.

Une fois maître de son secret, il irait publier son déshonneur.

Lui-même, — son fils, — il se ferait son accusateur.

En voulant se sauver, elle se perdrait plus sûrement.

— Non, elle ne pouvait se résoudre à cela.

Que lui restait-il donc à faire ?

Car, le temps pressait... Elle savait bien que le misérable au pouvoir duquel elle était tombée serait aussi impitoyable que cupide.

Il fallait, quand même, qu'elle se procurât cette somme.

Il le fallait quelque sacrifice qu'il lui en coûte.

Le moyen le plus simple, c'était avec ses bijoux.

En ayant été comblée, elle en possédait pour plus d'un million.

Elle ouvrit le coffret en vieil argent richement ciselé où étaient renfermés les joyaux précieux.

Elle vit ce scintillement et ces éclats des diamants et des pierreries.

Elle en prit un, l'un des plus riches : un diadème d'un prix inestimable et d'un travail merveilleux.

Celui-là, elle ne pouvait s'en séparer.

C'était dans sa corbeille de noces que le marquis de Carciat l'avait placé, c'était son présent d'époux.

Pour les fiançailles de son fils, elle devait, en souvenir et en reconnaissance, se parer de ce diadème.

Enfin, après avoir examiné plusieurs bijoux, plusieurs parures, elle prit un petit sac en cuir russe orné d'un riche fermoir en or et elle l'ouvrit.

Elle l'emplit.

Alors elle songea à ce qu'elle allait faire.

C'est au mont-de-piété qu'elle devait aller, elle, marquise de Carciat.

Enfin... il le fallait.

L'orgueilleuse fille de l'avocat de Bourg sentit le rouge de la honte monter à son front, à la pensée de l'humiliation qu'elle allait s'infliger.

Elle revêtit un de ses costumes les plus simples, une robe de faille noire courte et sans ornements ; elle se coiffa d'un petit chapeau et dissimula son visage derrière une épaisse voilette de dentelles noires ; elle s'enveloppa dans un grand manteau, sous lequel elle pourrait cacher le petit sac contenant ses bijoux.

La marquise ne voulut pas prendre une voiture ; — il lui semblait que le cocher lirait sur son visage ce qu'elle allait faire. Elle monta dans un omnibus.

Arrivée à la rue Vieille-du-Temple, elle se fit arrêter au coin de la rue des Francs-Bourgeois.

Elle descendit.

Le mont-de-piété était là.

Elle n'eut pas à demander son chemin.

Elle entra.

La vaste salle était pleine de monde.

L'hiver rigoureux amenait des clients nombreux.

La marquise eut près d'une heure à attendre.

Enfin, son tour arriva.

Son cœur battait avec force.

Son visage était couvert d'une couche de pourpre que sa voilette ne pouvait dissimuler.

Elle n'osait sortir son petit sac de dessous son manteau de cachemire.

L'employé lui dit :

— A vous, madame.

Et il la regardait avec son regard méfiant et observateur par habitude.

(à suivre.)